Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 6 avril 2023

> N°: 2023-07 Dispositif Actes: Finances locales

Approbation Compte de gestion 2022

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents: Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON.
Étaient absents excusés: Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

Le Maire fait part au conseil des résultats du compte de gestion du Trésorier-Payeur Général, qui sont identiques au Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > ACCEPTE le compte de gestion du Trésorier-Payeur Général pour l'exercice 2022, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- > AUTORISE le Maire à le viser et à le certifier conforme.



Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 6 avril 2023

> N°: 2023-08 **Dispositif Actes: Finances** locales Affectation des résultats 2022

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON. Étaient absents excusés : Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud

GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Denis ORY, maire de Arraye-et-Han, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 4 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 12 479,76 Un excédent reporté de : 51 937,00 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 64 416,76

Un déficit d'investissement de : 2 010,03 Soit un besoin de financement de : 2 010,03

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent 64 416,76 Affectation complémentaire en réserve (1068) 2 010,03 Résultat reporté en fonctionnement (002) 62 406,73 Résultat reporté suite dissolution CCAS (002) 493,35 Total reporté en fonctionnement (002) 62 900,08

Résultat d'investissement reporté (001) : **Déficit** 2 010,03

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 6 avril 2023

N°: 2023-09
Dispositif Actes
Fiscalité 7.2.1
VOTE DES TAUX
D'IMPOSTION 2023

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents: Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON.
Étaient absents excusés: Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

La commission des finances s'étant réunie le 18 mars 2023, elle propose de ne pas augmenter les taux pour 2023.

Le maire propose donc aux conseillers le maintien des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de ne pas augmenter le taux des 3 taxes, les taux applicables en 2023 sont :

Taxe foncier bâti :

28,04 %

• Taxe foncier non bâti:

23,00 %

Taxe d'habitation :

7,85 %



Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 6 avril 2023

> N°: 2023-10 Dispositif Actes

Subventions aux associations 2023

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents: Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON.

Étaient absents excusés : Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER

Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

Le montant des subventions se décompose comme suit :

| AEIM Adapei 54 | 50 € |
|--|-------|
| AFSEP | 50 € |
| Classe découverte école Jeandelaincourt | 240 € |
| Les Restos du Coeur | 50 € |
| Souvenir Français | 50 € |
| Association des anciens combattants | 100 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

Décide d'allouer les subventions proposées



Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 6 avril 2023

> N°: 2023-11 Dispositif Actes: Finances locales

BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents: Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON.
Étaient absents excusés: Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

Le Maire rappelle aux conseillers que la nomenclature comptable a changée depuis le 1^{er} janvier 2022. En effet, la commune utilise désormais la nomenclature comptable M57 simplifiée. De ce fait, les conseillers peuvent délégués à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7,5 %.

Le Maire rappelle aux élus municipaux les principaux postes de dépenses et recettes.

Le Maire propose le vote du budget 2023 comme suit :

> en fonctionnement : par chapitre

> en investissement : par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget par chapitre pour les deux sections.



Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 6 avril 2023

N°: 2023-12

Contrat groupe 2023-2026 risques statutaires

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents: Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON.
Étaient absents excusés: Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

<u>Objet</u>: Contrat(s) d'assurance des risques statutaires à adhésion facultative pour les agents affiliés C.N.R.A.C.L et I.R.C.A.N.T.E.C des collectivités et établissements publics du département de Meurthe et Moselle ayant mandaté le Centre de gestion.

Le Maire rappelle:

Que le Centre de gestion conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 98 a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité / Etablissement les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la/le concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 encore en vigueur;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du cinquième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide:

D'accepter la proposition ci-après

Assureur:

CNP Assurances - SOFAXIS en qualité de sous-traitant

Durée du contrat :

Quatre ans à compter du 1er janvier 2023

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis :

Adhésion résiliable chaque année, par chacune des parties, sous

réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions:

Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la

C.N.R.A.C.L

et/ou

Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L et agents non titulaires de droit public affiliés à

l'I.R.C.A.N.T.E.C



Meurthe-et-Moselle Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 6 |
| Votants | 10 |

Convocation établie Le 13 mars 2023 Délibération affichée Le 5 avril 2023

N°: 2023-06
Approbation compte
administratif 2022

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents: Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON.
Étaient absents excusés: Adeline GUIOT, Aurélie LOUIS, Jean-Pierre VAUTRIN, Nicolas WOLTRAGER Pouvoirs: Aurélie LOUIS donne pouvoir à Arnaud GEOFFROY, Adeline GUIOT donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Jean-Pierre VAUTRIN donne pouvoir à Kevin GILLMETT, Nicolas WOLTRAGER donne pouvoir à Melissandre MUNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON

1 Approbation compte administratif 2022

Le Maire, Denis ORY, quitte la salle.

Monsieur Jean-Marc THOURON, adjoint aux finances, fait part au conseil des résultats du Compte Administratif 2022.

Investissement

| Dépenses | Prévu : | 82 175,00 |
|--------------------|------------------------|------------|
| | Réalisé: | 66 956,33 |
| Recettes | Prévu : | 82 175,00 |
| | Réalisé: | 64 946,30 |
| Fonctionnem | <u>ient</u> | , |
| Dépenses | Prévu: | 191 627,00 |
| | Réalisé: | 184 322,78 |
| Recettes | Prévu: | 232 321,00 |
| | Réalisé : | 248 739,54 |
| Résultat de c | lôture de l'exercice : | , |
| Investissement: | | - 2 010,03 |
| Fonctionnem | ent: | 64 416,76 |
| Résultat glob | al: | 62 406,73 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2022

